



**Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément à la Loi, un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 mars 2023 par la conseillère madame Isabelle Plante que sera adopté lors d'une prochaine séance le règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation de 487 780\$ et un emprunt de 487 780\$ sur une période de 15 ans pour la réalisation des travaux au Barrage Saint-Georges.

Ce règlement a pour but la réalisation des travaux de mise aux normes de la sécurité du Barrage.

Ce règlement annule et remplace le règlement R-206-07-22 décrétant des dépenses en immobilisation de 215 000\$ et un emprunt de 215 000\$ pour la réalisation des travaux au Barrage Saint-Georges.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 24^e jour du mois de mars 2023

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Myriam Lafleur directrice générale adjointe, greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 24^e jour du mois de mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois de mars 2023.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière